



REGLEMENT INTÉRIEUR
Du Foyer Culturel et Sportif d'Aubazine
Année 2025 - 2026

Coût de l'adhésion annuelle :

- 15 euros par famille (il est entendu par famille, les membres vivants au sein du même foyer)

Tarifs des activités proposées :

- Activités sportives : cardio-fitness, gym douce, pilates, salsa, danse modern' jazz → 120€ par an
Danse moderne adultes : 30€ par an (pas de professeur)
- Yoga : 144€ par an
- Guitare : cours particuliers (1/2 heure par semaine) : 219€ par an
- Eveil à la musique : 93€ par an

NOUVEAUTÉ !! Cette année le FCS teste le tarif dégressif. Le tarif dégressif s'applique uniquement sur les activités sportives et non sur les activités spécifiques (yoga, guitare, éveil musical, danse adulte). Une réduction de 30€ sera appliquée sur la 2^{ème} activité sportive puis 40€ sur la 3^{ème} et ainsi de suite.

Paiement :

- Possibilité de payer en **3 fois (chèques à dater aux encaissements** qui se feront le **15 Octobre, le 15 Janvier et le 15 Avril**)
- Les 3 trimestres sont payables d'avance en début d'année
- L'adhésion annuelle de 15€ est à régler avec le premier trimestre
- À partir de l'encaissement du 1^{er} chèque, l'année est due en totalité (sauf sur présentation d'un certificat médical)
- En cas d'inscription en cours d'année, le trimestre en cours ainsi que l'adhésion annuelle sont dus

Informations :

- Le FCS se réserve le droit d'annuler les cours s'il n'y a pas assez d'inscriptions.
- Les **téléphones portables sont strictement interdits pendant les cours**, ils doivent être éteints et rester dans le sac.
- Tout objet personnel est sous la responsabilité de son propriétaire, le FCS se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- La présence des parents à l'intérieur de la salle de danse est interdite pendant les cours ainsi que pendant les répétitions pour le spectacle.
- Chaque adhérent doit obligatoirement venir à chaque cours avec une tenue de sport (pas de vestiaire), une bouteille d'eau et un tapis de sol (pour les activités où il est nécessaire).
- En cas d'absence, veuillez prévenir le plus tôt possible l'encadrant de l'activité. Au bout de 3 absences non justifiées, l'adhérent ne sera plus autorisé à participer à l'activité et ne sera pas remboursé (notamment pour les activités au cours desquelles on prépare le spectacle de fin d'année).

Documents à fournir :

- Le bulletin d'adhésion complété (veillez à bien renseigner votre téléphone et adresse mail pour recevoir toutes les informations relatives à vos activités) ainsi que le coupon retour du règlement intérieur ci-après.
- Un certificat médical ou l'attestation sur l'honneur pour les activités sportives
- Le règlement de l'année entière (un ou trois chèques à l'ordre du FCS AUBAZINE ou espèces).

ATTENTION le tarif dégressif est un test et pourra être supprimé la saison prochaine.

PASS'SPORT accepté.

(Bulletin de retour à remplir, découper et remettre au bureau du FCS)

Je soussigné(e) accepte les règles mises en œuvre par le FCS AUBAZINE.

Le :

Signature :